



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PACTE ÉOLIEN EN MER ENTRE L'ÉTAT ET LA FILIÈRE

Contexte et objectifs

L'État français s'est engagé dans le développement de capacités éoliennes en mer, atout énergétique et industriel pour la France.

Sur la base des premiers projets attribués, depuis 2011, une filière de l'éolien en mer s'est structurée en France, comptant déjà des implantations industrielles de premier plan et plus de 5000 emplois à fin 2020 et connaît aujourd'hui une forte croissance.

Le développement de l'éolien en mer au large des côtes françaises constitue une opportunité énergétique et industrielle majeure. Afin de favoriser encore plus son déploiement à grande échelle, le Président de la République a annoncé, le 10 février 2022 que la France devait viser une cinquantaine de parcs à l'horizon 2050 pour une capacité installée d'environ 40GW.

Cette visibilité accrue doit permettre à l'ensemble des acteurs qu'ils soient industriels, usagers de la mer ou citoyens, de s'engager plus encore dans la transition énergétique afin d'accélérer le développement des infrastructures, portuaires ou électriques, associées à ces projets.

Afin de favoriser la bonne intégration dans les territoires, la filière éolienne s'engage à offrir de la visibilité sur les investissements réalisés au niveau local, auprès des acteurs des territoires.

Pourquoi un pacte ?

- Pour confirmer l'impulsion donnée depuis 10 ans par l'État et qui s'est accélérée dans les dernières années, pour aller plus loin et permettre d'engager, collectivement, les investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs de transition écologique et de tirer parti du potentiel éolien en mer ;
- Pour se donner les moyens de construire, collectivement et au bénéfice de la transition énergétique et du développement économique de notre pays, des volumes ambitieux portés par des projets exemplaires.

Engagements du Pacte :

L'État confirme son engagement pour un déploiement ambitieux de l'éolien en mer au large des côtes françaises.

Pour cela, l'État s'engage notamment à :

1. Viser un volume minimal d'attribution d'appels d'offres de 2 GW/an pour l'éolien en mer dès 2025 ;
2. Dans cette dynamique, fixer l'objectif de 20 GW attribués en 2030 pour atteindre une capacité de 18GW en service en 2035 et de 40 GW en 2050 ;
3. Dans le cadre de l'élaboration de la PPE, réaliser des travaux de planification pour permettre l'atteinte de ces objectifs.

De son côté, la filière s'engage à concevoir et réaliser des projets exemplaires du point de vue technologique, social et environnemental et maximisant les retombées sociales et économiques.

Pour cela, la filière s'engage notamment à :

1. Viser un quadruplement du nombre d'emplois de la filière pour occuper, d'ici 2035, au moins 20 000 emplois (directs et indirects) sur le territoire ;
2. Engager plus de 40 milliards d'euros d'investissements pour la réalisation des projets, au cours des 15 prochaines années ;
3. D'ici à 2035, atteindre un contenu local à hauteur de 50%, calculé sur l'ensemble des coûts du projet, au moment de sa mise en service, pour chacun des projets éoliens en mer ;
4. Mettre en œuvre des projets exemplaires en matière d'intégration à l'environnement, humain comme naturel, dans lesquels ils s'insèrent.

Jean-Louis BAL, président du Syndicat des Énergies Renouvelables

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique

Catherine de Tourtier, présidente de la France Énergie Éolienne

Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie

Sylvie Jéhanno, co-présidente du Comité stratégique de filière

Annick Girardin, ministre de la Mer



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité